



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-sixième session

Rome, 18 - 23 novembre 2009

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 - 3
II. Appui de la FAO aux principaux éléments du <i>Plan d'action mondial</i>	4 – 27
III. Mise en oeuvre et financement du <i>Plan d'action mondial</i>	28 – 35
IV. Reconnaissance internationale du <i>Plan d'action mondial</i>	35-38
V. Orientations demandées	39

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. En septembre 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé à Interlaken (Suisse) la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Conférence technique internationale). Cette Conférence technique internationale, accueillie par le Gouvernement suisse, s'est félicitée de *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (L'État des ressources zoogénétiques)* et a adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)* et la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques (Déclaration d'Interlaken)*.
2. La Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session, s'est félicitée de *L'État des ressources zoogénétiques* et a approuvé le *Plan d'action mondial*¹. La Conférence de la FAO a demandé à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission) qui avait fait office de comité préparatoire pour le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration d'Interlaken*, « de superviser et d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et d'indiquer à la session de 2009 de la Conférence de la FAO les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken »². Comme l'avait demandé la Conférence, le document traite également du rôle important des petits éleveurs, en particulier dans les pays en développement, comme gardiens de la plupart des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du monde concernant leur utilisation, leur mise en valeur et leur conservation³.
3. Le *Plan d'action mondial* note que la FAO joue un rôle capital en aidant les pays à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial* et, en particulier, en facilitant la collaboration et l'établissement de réseaux à l'échelle mondiale et régionale en appuyant l'organisation de réunions intergouvernementales, en tenant à jour et en améliorant encore le Système d'informations sur la diversité génétique des animaux domestiques (DAD-IS), en mettant au point des produits de communication, en proposant des directives et une assistance techniques, en coordonnant des programmes de formation, en encourageant le transfert de technologies relatives à l'utilisation, à la mise en valeur et à la conservation durables des ressources zoogénétiques et en coordonnant l'établissement des prochains rapports sur la situation et les tendances mondiales en matière de ressources zoogénétiques⁴. On trouvera ci-après un résumé des activités de la FAO et des partenariats et projets visant à faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* depuis son adoption en 2007.

II. APPUI DE LA FAO AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION MONDIAL

4. L'information sur les activités de la FAO est présentée dans l'ordre des quatre domaines d'action prioritaires du *Plan d'action mondial*. Le *Plan d'action mondial* contient: Domaines d'action prioritaires: 1) Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés; 2) Utilisation durable et mise en valeur; 3) Conservation; et 4) Politiques, institutions et renforcement des capacités. La troisième partie du *Plan d'action mondial* traite de la mise en œuvre et du financement.

¹ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9.

² Résolution 12/2007, paragraphe 2.

³ C 2007/REP, paragraphe 146.

⁴ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphes 22–23, Priorité stratégique 14, paragraphes 58–61. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1404e/a1404e00.pdf>.

Domaine prioritaire n° 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

5. La FAO, y compris la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE), a collaboré avec diverses organisations, notamment l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), les Gouvernements allemand et australien et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et les scientifiques et agriculteurs locaux pour entreprendre des études de caractérisation phénotypique et génétique des races d'animaux autochtones dans 20 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique Sud-Ouest. L'élaboration de projets de directives pour la caractérisation phénotypique a reçu l'appui du Gouvernement espagnol. Les directives devraient être finalisées après l'examen qui sera effectué lors d'un atelier d'experts qui aura lieu au cours du prochain exercice biennal.
6. La FAO, en partenariat avec la Société internationale de génétique animale et le Groupe consultatif de la FAO sur la diversité génétique animale, a continué à promouvoir l'utilisation à l'échelon international d'ensembles de marqueurs microsatellites standard pour la caractérisation génétique moléculaire de différentes races animales. Elle a reçu l'appui du projet « Évaluation mondiale de la biodiversité et de la conservation des animaux d'élevage (GLOBALDIV) » financé par la Commission européenne.
7. Le *Plan d'action mondial* recommande que la Commission « reçoive régulièrement des rapports sur la situation et les tendances en matière de ressources zoogénétiques nationales et sur les facteurs de changement, afin d'examiner les progrès accomplis et de développer ultérieurement les systèmes d'alerte et de réponse rapides lancés par les pays pour les ressources zoogénétiques ». Le Groupe de travail technique intergouvernemental (Groupe de travail) de la Commission, à sa cinquième session, a recommandé que la Commission invite la FAO à préparer des rapports sur la situation et les tendances à soumettre à chaque session ordinaire de la Commission⁵. Les rapports devraient être fondés sur des données et des informations mises à jour fournies par les pays par le biais de DAD-IS, et devraient suivre la structure du document *Rapport sur la situation et les tendances en matière de ressources zoogénétiques – 2008*⁶.
8. Le *Plan d'action mondial* préconise la création ou le renforcement de systèmes d'alerte rapide. Aussi la FAO a-t-elle préparé des options pour l'élaboration de systèmes nationaux d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques, pour examen par le Groupe de travail à sa cinquième session. Le Groupe de travail a remercié la FAO du travail effectué et a formulé plusieurs recommandations à l'intention de la Commission. Des directives visant à appuyer l'inventaire et le suivi des races animales nationales sont en cours d'élaboration avec la collaboration du Roslin Institute de l'Université d'Édimbourg (Royaume-Uni). Un avant-projet a été préparé par un groupe d'experts internationaux.
9. Le Groupe de travail a également recommandé à la Commission de demander aux pays d'étudier les causes profondes de l'érosion des ressources zoogénétiques et de faire rapport à ce sujet⁷.
10. La FAO a fourni un appui technique aux coordonnateurs nationaux pour l'emploi de DAD-IS, y compris le manuel DAD-IS mis à jour, et a soutenu des ateliers régionaux tenus au Chili, en Éthiopie, en Lituanie et au Brésil et à l'Atelier des coordonnateurs nationaux tenu avant la cinquième session du Groupe de travail.
11. La FAO est membre du Réseau de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (FABIS-net), financé par la Commission européenne, qui soutient

⁵ CGRFA/WG-AnGR-5/09/RAPPORT.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 7.

⁷ CGRFA/WG-AnGR-5/09/RAPPORT.

l'établissement de systèmes d'information nationaux. À ce jour, 16 pays se sont dotés d'un système d'information national dans le cadre de FABIS-net.

12. La FAO contribue au projet de Partenariat 2010 pour l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les parties à la Convention sur la diversité biologique ont demandé que le projet fournisse des données sur les ressources zoogénétiques en vue de la prochaine édition de *Perspectives mondiales de la biodiversité* qui paraîtra le 22 mai 2010.

Domaine prioritaire n° 2: Utilisation durable et mise en valeur

13. Avec l'appui financier du Gouvernement norvégien, la FAO a élaboré des directives pour des stratégies de sélection du bétail pour la gestion durable des ressources zoogénétiques. Ces directives sont destinées à être utilisées par des décideurs et des organisations travaillant dans le développement de l'élevage. Les directives pour la sélection ont été passées en revue par le Groupe de travail, à sa cinquième session, pour informer la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et demander son approbation.

14. La FAO et AGE ont appuyé des projets de coopération technique régionale et nationale concernant l'utilisation durable de races locales et l'amélioration génétique du bétail laitier en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Plus de 35 pays ont bénéficié de cette aide.

15. La FAO contribue également au projet dirigé par l'ILRI et financé par le FEM « Développement et application d'outils d'aide à la décision pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique du bétail autochtone et des races sauvages apparentées » qui encourage les activités portant sur les ressources zoogénétiques dans quatre pays asiatiques.

16. En tant que membre du Conseil d'administration du Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE), la FAO a été chargée de mettre sur pied un groupe de travail pour l'identification des animaux et le contrôle des performances en élevage dans les pays en développement.

17. La FAO a collaboré à l'organisation d'ateliers régionaux sur l'identification des animaux, la traçabilité et le contrôle des performances au Proche-Orient (avec l'ICARDA) ainsi qu'en Europe orientale et centrale, et sur la résistance et la tolérance aux maladies génétiques des animaux en France (avec l'INRA).

Domaine prioritaire n° 3: Conservation

18. La FAO appuie par des avis techniques un projet de conservation intitulé « Conservation *in situ* de ruminants endémiques en Afrique de l'Ouest », financé conjointement par le FEM et la Banque africaine de développement dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest.

19. Un atelier de formation à la cryoconservation a été organisé à la Banque nationale de gènes de Tunisie avec l'appui du Ministère de l'agriculture des États-Unis et du Centre international pour la recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA). Un projet de directives de la FAO sur la cryoconservation a été préparé qui sert de manuel de référence pour l'atelier.

Domaine prioritaire n° 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

20. La FAO a continué à gérer le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) qui tient lieu de forum informel facilitant les échanges d'informations sur les questions liées aux ressources zoogénétiques.

21. En septembre 2009, 155 pays ont nommé leur coordonnateur national. Le Brésil (EMBRAPA) a été choisi comme centre de coordination régionale pour l'Amérique latine et les

Caraïbes. La FAO a poursuivi ses efforts pour mettre en place des centres de coordination régionaux en Afrique et en Asie et a contribué à des réunions et ateliers de formation annuels convoqués par le Centre de coordination régionale pour l'Europe.

22. La FAO a participé à diverses formations destinées à des chercheurs des pays en développement organisées par des organisations partenaires (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes et le Master européen en sélection et génétique animales, le projet GLOBALDIV et l'Université agricole suédoise).

23. La FAO a collaboré avec la Plate-forme sur les technologies de sélection des animaux d'élevage de la Commission européenne pour définir les priorités en matière d'appui à la recherche sur la gestion des ressources zoogénétiques en Europe. Au titre de ses relations régulières avec le secteur privé, la FAO a organisé une réunion conjointe avec l'European Forum for Farm Animal Breeders (Forum européen des sélectionneurs d'animaux de rente) (EFFAB), fédération d'éleveurs européens.

24. Il est noté dans le *Plan d'action mondial* que les directives et l'assistance technique ainsi que les programmes de formation coordonnés préparés par la FAO ont beaucoup servi à faire avancer le travail sur les ressources zoogénétiques. On y déclare également que ce rôle essentiel devrait se poursuivre dans l'avenir afin d'aider tous les pays à mettre en oeuvre le *Plan d'action mondial*. En réponse, la FAO a formulé des directives qui aideront les pays à préparer des stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques. Les directives sont destinées aux responsables des politiques. Après examen par le Groupe de travail, la FAO a mis au point et publié ces projets de directives à titre d'information pour la Commission et demandant son approbation. Plusieurs pays européens ont préparé des stratégies et des plans d'action nationaux.

25. La FAO a appuyé la mise en place de politiques et de stratégies en matière de ressources zoogénétiques en Europe orientale et en Afrique.

26. Des représentants de la FAO ont pris la parole à diverses conférences et réunions scientifiques sur les ressources zoogénétiques afin de sensibiliser l'opinion à l'importance de la bonne gestion de ces ressources.

Contributions des petits éleveurs en tant que gardiens des ressources zoogénétiques

27. En réponse à une demande formulée à la trente-quatrième Conférence de la FAO⁸, la FAO a préparé le document intitulé « *Contributions des petits éleveurs et des pasteurs à la mise en valeur, à l'utilisation et à la conservation des ressources zoogénétiques* »⁹.

III. MISE EN OEUVRE ET FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION MONDIAL

28. Le *Plan d'action mondial* décrit le rôle essentiel que joue la FAO en aidant les pays à assurer sa mise en oeuvre, en particulier en facilitant la collaboration et en mobilisant des ressources auprès des donateurs¹⁰. Le *Plan d'action mondial* recommande que la FAO, par le biais de son Programme ordinaire, assure un appui adéquat à la mise en oeuvre¹¹ et recherche, avec les mécanismes, fonds et organismes internationaux compétents, les moyens par lesquels ils pourraient aussi contribuer à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*¹².

⁸ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9.

⁹ CGRFA-12/09/Inf. 12.

¹⁰ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphes 58–61.

¹¹ *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 65.

¹² *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, paragraphe 66.

**Modalités d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du
*Plan d'action mondial***

29. À sa trente-quatrième session, la Conférence de la FAO a invité la Commission à superviser la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* dans le contexte de son Programme de travail pluriannuel¹³. Le *Plan d'action mondial* précise que la Commission devrait convenir des modalités de présentation des rapports intérimaires, ainsi que des critères et des paramètres à appliquer pour évaluer les progrès accomplis dans sa mise en oeuvre. À cet effet, la FAO a préparé un questionnaire qui servira de modèle commun pour préparer des rapports intérimaires nationaux afin d'aider la FAO à préparer des rapports intérimaires de synthèse.
30. Un questionnaire destiné à faciliter la préparation des rapports intérimaires des pays sur la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* a été revu par le Groupe de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁴. Des rapports intérimaires de synthèse mondiaux seront préparés par la FAO conformément au Programme de travail pluriannuel de la Commission et au Plan stratégique pour sa mise en oeuvre.
31. En 2008, la FAO a créé une entité de programme 2BA03 intitulée « Appui au *Plan d'action mondial* pour les ressources zoogénétiques » entièrement consacrée au *Plan d'action mondial*. Dans son Plan à moyen terme 2010-13 et dans le Programme de travail et budget 2010-11, les activités en rapport avec les ressources zoogénétiques relèvent du résultat de l'Organisation B3 – *Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale* de l'Objectif stratégique B – *Accroissement de la production animale durable*¹⁵. Le cycle biennal de planification du programme de travail et budget et la planification sur dix ans dans le cadre du programme de travail pluriannuel de la Commission fournissent un cadre souple et prévisible propre à faciliter la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.
32. Le *Plan d'action mondial* recommande la création d'un Compte de fonds fiduciaire à la FAO¹⁶. Plusieurs donateurs fournissent désormais des fonds pour renforcer les synergies qui existent entre les activités normatives et opérationnelles et entre les programmes mondiaux et les programmes nationaux, afin de mieux aider les membres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces fonds de programme sont pleinement intégrés avec les grands programmes tels que définis dans le PTB de la FAO pour l'exercice 2008-09 et ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session, l'accent étant mis sur des initiatives multidisciplinaires. Dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO, le programme relatif aux ressources zoogénétiques est également couvert par le Domaine d'action prioritaire sur l'*Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et législations nationales* (DAP-NLN)¹⁷.
33. Des fonds d'affectation spéciale pour les ressources génétiques ont été créés en vertu du Partenariat stratégique pour le développement rural entre la Suède et la FAO, et au titre de l'Accord de coopération de partenariat FAO-Norvège. La FAO prépare actuellement un programme de fonds fiduciaire multidonateurs pour faciliter la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.

¹³ C 2007/REP, paragraphe 143.

¹⁴ CGRFA-12/09/Inf. 9.

¹⁵ Projet de plan à moyen terme 2010–13 et Programme de travail et budget 2010–11, PC 102/3, FC 128/11 a Rev.1, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5475e.pdf>

¹⁶ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 68.

¹⁷ Projet de plan à moyen terme 2010–13 et Programme de travail et budget 2010–11, PC 102/3, FC 128/11 a Rev.1, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5475e.pdf>

Vers une stratégie de financement pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*

34. Il est clairement indiqué dans le *Plan d'action mondial* que sa mise en oeuvre nécessitera d'importantes ressources financières supplémentaires et un appui à long terme pour les ressources zoogénétiques nationales, régionales et internationales¹⁸. Il invite la Commission à élaborer une stratégie de financement en vue de sa mise en oeuvre¹⁹. Pour donner suite à cette demande, la FAO a préparé un projet de stratégie de financement pour le *Plan d'action mondial*, qui tient compte des besoins des pays ainsi que des priorités des donateurs et des programmes. Le Groupe de travail de la Commission a examiné le projet de stratégie de financement et a demandé à la FAO de peaufiner le document, pour examen par la Commission, à sa douzième session ordinaire²⁰.

IV. RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

35. Donnant suite aux recommandations de la Conférence technique internationale²¹, le pays hôte de la conférence, le Gouvernement suisse et la FAO ont fait part des résultats de la conférence lors de conférences et réunions intergouvernementales pertinentes. Le *Plan d'action mondial* et l'*État des ressources zoogénétiques mondiales* ont été reconnus dans le monde entier. À cet égard, la traduction de ces deux documents en plusieurs langues a été utile. Le Gouvernement chinois a fait traduire l'*État des ressources zoogénétiques mondiales* en chinois. Les versions arabe²² et française²³ ont été établies grâce à des fonds fournis par les États-Unis d'Amérique, la Norvège et la FAO. La version arabe de *L'État des ressources zoogénétiques mondiales* a été préparée avec la collaboration de l'ICARDA. La FAO et des donateurs locaux ont appuyé la traduction de *L'État des ressources zoogénétiques mondiales* en espagnol et en russe. Toutes les traductions actuellement disponibles de ces documents et leur version abrégée sont également accessibles par voie électronique. Plusieurs pays ont fait traduire dans leur langue nationale divers documents de la Conférence d'Interlaken.

36. L'Organe subsidiaire sur les avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, à sa treizième session²⁴, et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa neuvième session, ont accueilli favorablement le *Plan d'action mondial* en tant que cadre convenu au niveau international pour la gestion des ressources zoogénétiques²⁵.

37. Le *Plan d'action mondial* a également été bien accueilli par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture²⁶ et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, à sa septième session²⁷. Le Gouvernement suisse et la FAO ont présenté les résultats de la Conférence technique

¹⁸ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 64.

¹⁹ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 54.

²⁰ CGRFA-12/09/11.

²¹ ITC-AnGR/07/REP, paragraphe 26.

http://www.fao.org/ag/AGInfo/programmes/en/genetics/documents/Interlaken/Final_Report_en.pdf.

²² <http://www.fao.org/docrep/011/a1250a/a1250a00.htm>.

²³ <http://www.fao.org/docrep/011/a1250f/a1250f00.htm>.

²⁴ UNEP/CBD/SBSTTA/13/2, <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-09/official/cop-09-03-en.doc>.

²⁵ UNEP/CBD/COP9/L.34, <http://www.cbd.int/decisions/cop9/?m=COP-09&id=11644&lg=0>.

²⁶ IT/GB-2/07/Report, <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb2/gb2repe.pdf>, paragraphes 16–18.

²⁷ Instance permanente sur les questions autochtones, Rapport de la septième session, (21 avril–2 mai 2008), Conseil économique et social, paragraphe 85.
<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/338/82/PDF/N0833882.pdf?OpenElement>.

internationale à la Commission du développement durable des Nations Unies, à sa seizième session²⁸ ainsi qu'à la Convention alpine à sa réunion de 2008²⁹.

38. Le *Plan d'action mondial* a également reçu un appui du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

39. La Conférence souhaitera peut-être:

- i) Se féliciter des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et encourager la FAO à poursuivre ses activités à l'appui de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*;
- ii) Prendre note des résultats de la douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (19-23 octobre 2009) qui seront présentés oralement à la Conférence;
- iii) Réaffirmer l'importance de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et au développement rural durable, en particulier pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 7;
- iv) Inviter tous les États Membres de la FAO et les mécanismes, fonds et organismes internationaux à faire en sorte que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues pour la mise en oeuvre d'activités menées dans les domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*;
- v) Demander à la Commission de continuer à superviser la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, et de faire rapport à la session de la Conférence de 2011 sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, y compris en ce qui concerne le rôle des petits éleveurs.

²⁸ http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/statements/swiss_6may_agriculture.pdf

²⁹ http://www.alpenkonvention.org/page7_fr